

Termes de référence (TdR) pour les achats de prestations de services d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

CONFIDENTIAL

Diagnostic, élaboration de business plans, de plans de renforcement de capacités et d'accompagnement entrepreneurial, et mise en œuvre des formations au profit des coopératives dans la province d'Al Haouz

Numéro du projet

G-012375-004

Numéro d'appel d'offres
10003748

0.	Liste des sigles et abréviations.....	2
1.	Contexte.....	3
2.	Mission du contractant	4
3.	Conception	10
	Conception technique et méthodologique.....	10
	Gestion de projet du contractant (1.6)	10
4.	Concept de ressources humaines	11
	Direction de l'équipe.....	11
	Expert-e clé 1	11
	Expert-e clé 2	12
	Pool d'expert-e-s en mission de courte durée, composé de minimum 5 expert-e-s et maximum 5 expert.e.s en mission de courte durée.....	13
5.	Consignes de calcul	15
	Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement.....	15
	Aspects de durabilité en matière de voyages	15
6.	Consignes relatives au format de l'offre.....	17

0. Liste des sigles et abréviations

CV	Curriculum Vitae
dh	Dirhame Marocain
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
HT	Hors Taxes
J/H	Jour Homme
ONSSA	Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires
TdR	Termes de Références
TPE/PME	Toute Petite Entreprise/Petite et Moyenne Entreprise
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

1. Contexte

Le projet "Territoires Durables – Modes de vie durables et résilients au Maroc" s'inscrit dans la dynamique de relance post-séisme et vise à renforcer la résilience des zones sinistrées touchées par le tremblement de terre du 8 septembre 2023. Son objectif est de développer des modèles reproductibles d'aménagement et de développement territorial, en favorisant des solutions durables et adaptées aux défis environnementaux et socio-économiques des communautés rurales.

Mis en œuvre par la GIZ en partenariat avec le ministère de l'Équipement et de l'Eau, le projet bénéficie du soutien financier de l'Allemagne et du Danemark. Il cible des zones où les modes de vie sont étroitement liés aux ressources naturelles (eau, sol, couvert végétal), aujourd'hui menacées par les effets du changement climatique et des pressions démographiques.

Le projet repose sur quatre principaux axes :

- Gouvernance des ressources en eau : Mise en place d'un dialogue multi-acteurs et élaboration d'un contrat de rivière pour une gestion concertée.
- Réhabilitation des aménagements hydriques : Déploiement de solutions fondées sur la nature pour l'assainissement, la préservation des écosystèmes et la réhabilitation des sources d'eau.
- Relance économique et valorisation des ressources locales : Appui aux chaînes de valeur durables et promotion d'activités économiques adaptées aux spécificités du territoire.
- Diffusion et mise à l'échelle : Partage des bonnes pratiques, renforcement des capacités locales et accompagnement des acteurs pour assurer la pérennité des initiatives.

Dans le cadre des efforts de relance post-séisme du 8 septembre 2023, le renforcement des coopératives locales apparaît comme un levier stratégique pour soutenir les communautés rurales, tout en favorisant une reconstruction inclusive, durable et respectueuse de l'environnement. Le développement du tissu coopératif permet non seulement de générer des opportunités économiques et sociales, mais aussi de valoriser les ressources naturelles de manière responsable.

Sur la base d'une liste de coopératives identifiées par le projet, cette mission permettra de faire un diagnostic sur l'état actuel de leurs activités, élaborer un business plan adapté pour chaque structure, identifier les moyens et les besoins nécessaires en termes de compétences/renforcement de capacités pour suivre et réaliser ce business plan, et enfin réaliser les formations nécessaires. La mission permettra ainsi de réaliser un état « 0 » de l'appui du projet et définira l'état des indicateurs de suivi qui seront renseignés lors de la mise en œuvre du projet ainsi que le détail des étapes de réalisation du Business plan (en y intégrant le plan et la mise en œuvre de renforcement de capacités et d'accompagnement entrepreneuriales) pour chaque coopérative.

En cohérence avec l'Output 3 du projet Territoires Durables, la mission contribuera directement à la relance économique locale, à travers le développement de chaînes de valeur rurales, la création d'opportunités économiques durables capables de soutenir durablement les ménages affectés par le séisme.

2. Mission du contractant

La mission a pour objectif le diagnostic, élaboration de business plans, de plans de renforcement de capacités et d'accompagnement entrepreneurial, et mise en œuvre des formations au profit de 20 coopératives au niveau de la région d'Al Haouz.

À la suite d'une analyse de plusieurs bases de données et des prospections menées sur le terrain, les principales chaînes de valeur présentes dans la région se concentrent autour des produits de terroir, l'écotourisme et de l'artisanat.

Les listes de coopératives seront partagées avec le prestataire au démarrage de la mission, et devront être traitées avec confidentialité, car elles contiennent des données à caractère personnel.

Une première version de la liste des coopératives à accompagner, élaborée par le projet sur la base de plusieurs critères de sélection, sera discutée et validée avec le prestataire au début du contrat.

Il est à noter l'importance à donner pour l'aspect digitalisation (outils et solutions) aussi bien lors du diagnostic des projets que pour le diagnostic des besoins.

Le processus d'élaboration des business plans s'appuiera sur les axes méthodologiques suivants :

- Un diagnostic approfondi et structuré de chaque coopérative, couvrant l'organisation interne, les activités actuelles, les contraintes, les opportunités, les aspects techniques (production, qualité, hygiène, équipements, foncier, chaînes d'approvisionnement) ainsi que le modèle économique existant.
- L'analyse des profils et des compétences des porteurs-euses de projets, en vue d'identifier leurs besoins en renforcement de capacités entrepreneuriales et techniques nécessaires pour la mise en œuvre efficace et durable du business plan.
- L'intégration de solutions et d'outils de digitalisation, à évaluer au niveau des projets et des porteurs-euses, afin de soutenir la gestion, la commercialisation, la visibilité et le suivi des activités.
- La définition d'un plan de renforcement des capacités et d'accompagnement entrepreneurial, dérivé des besoins identifiés, précisant les formations techniques, organisationnelles et entrepreneuriales à réaliser, ainsi que les modalités d'appui pour assurer la rentabilité et la pérennité des projets.
- La mise en œuvre des formations prévues, incluant la préparation des contenus, la conduite des sessions et la remise des certificats de participation, conformément au plan de renforcement des capacités élaboré.

L'utilisation d'outils standardisés d'analyse et de planification, qui garantiront la cohérence des diagnostics, faciliteront la comparaison entre les coopératives et assureront l'harmonisation des résultats. Les outils proposés devront être détaillés dans l'offre du prestataire.

Mission 1 : Validation de la liste des coopératives à accompagner et Identification des besoins des projets existants

Au démarrage de la mission, le prestataire procédera, en collaboration avec l'équipe du projet, à la validation finale de la liste des coopératives à accompagner. Cette étape permettra de confirmer l'éligibilité des structures sélectionnées et d'ajuster, le cas échéant, la

liste sur la base des critères de sélection préalablement définis. Cette étape comprendra les actions suivantes :

- Analyse de la liste préliminaire transmise par le projet et vérification des critères de sélection appliqués ;
- Si nécessaire, vérification sur le terrain de la cohérence des informations disponibles (secteur d'activité, niveau de maturité, statut légal...) ;
- Ajustement et finalisation de la liste des coopératives avec l'équipe du projet. (Si, lors du diagnostic approfondi, une coopérative présélectionnée ne remplit plus les critères ou qu'un élément inattendu majeur apparaît compromettant son éligibilité, sa viabilité ou sa participation, elle doit être remplacée, à condition que cela soit prévu de manière transparente et documentée).

Mission 2 : Accompagnement stratégique pour le renforcement de la structuration économique, commerciale et managériale de la coopérative

Le prestataire accompagnera la coopérative dans l'élaboration d'un business plan structuré sur trois ans et d'une stratégie de commercialisation adaptée.

Le prestataire sera appelé à réaliser, avec ses propres outils, les activités suivantes :

- Faire des diagnostics des besoins des projets : analyser le projet, son organisation, son état actuel, son évolution depuis le démarrage, les contraintes, les risques, l'approvisionnement en matière première, le processus de production, la qualité des produits, la commercialisation, l'application des normes d'hygiène ou autres normes en vigueur par rapport aux produits de la coopérative, l'équipement, le local, le foncier, la conformité administrative et légale, ...
- Réaliser ensemble et pour chaque coopérative, un business plan détaillé sur 5 ans de leur projet et un plan d'action sommaire sur 3 ans (intégrant les renforcements de capacités issus du diagnostic des besoins des porteur.euses des projets). Les Business plans doivent être accompagnés d'un document type "guide" qui présente l'organisation /profils nécessaires pour leur mise en œuvre ;
- Elaborer une stratégie d'accès au marché définie (positionnement, cibles, canaux de vente) ;
- Appuyer la structuration de la politique de prix et à la communication commerciale ;
- Renforcement des capacités du comité de gestion à la lecture économique de leurs activités (dépenses, charges, rentabilité) ;
- Accompagner la structuration et à la mise en place des outils de gestion adaptés aux besoins quotidiens de la coopérative (planification, suivi financier, gestion des stocks, etc.) ;
- Faire ressortir les actions à mettre en œuvre pour avoir un business plan rentable et réalisable qui répond aux exigences d'éligibilité des programmes de financements nationaux (Intilaka, organismes de crédit et bailleur de fonds)

Mission 3 : Appui technique en procédés de transformation agroalimentaire et diversification

Le prestataire accompagnera les coopératives dans l'optimisation du fonctionnement de l'unité de valorisation, accompagner la diversification vers de nouveaux produits et recommander le matériel complémentaire nécessaire à leur production, en cohérence avec les capacités de la coopérative. Cela inclut notamment l'élaboration de manuel de procédures clair, conforme aux

normes de l'Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires -ONSSA, pour structurer les opérations, assurer la traçabilité et garantir la qualité des produits.

Le prestataire devra également évaluer le matériel existant au sein de l'unité et proposer des mesures d'optimisation pour son utilisation.

Le prestataire doit se charger des éléments suivants :

- Amélioration et optimisation du fonctionnement de l'unité de valorisation ;
- Fiches techniques des procédés adaptés à la petite transformation ;
- Identification de produits dérivés faisables localement (cosmétique ou alimentaire) ;
- Identification d'équipements complémentaire nécessaire à la production y compris la fabrication des dérivés identifiés.
- Développement de manuels de procédures techniques simplifiés, adaptés au niveau des bénéficiaires de la coopérative, afin d'assurer une bonne compréhension et application des procédés proposés.

Mission 4: Identification des besoins des coopératives

En se basant sur des outils/instruments de diagnostic standardisés, le prestataire réalise pour chaque coopérative les activités suivantes :

- Faire ressortir les besoins en renforcement des capacités aussi bien entrepreneuriale que techniques pour chaque coopérative (en fonction des profils identifiés) ;
- Identifier des profils pour chaque module de formations selon la compétence et le potentiel et pas par fonction ;
- Elaborer pour chaque coopérative un plan de renforcement de capacité à la lumière du diagnostic précisant les thématiques, les bénéficiaires (nom et fonction dans la structure porteuse), le temps nécessaire (nbre de jours), les outils à utiliser, les résultats escomptés, les indicateurs de suivi de performance et les sources de vérification ;
- Lister les membres jeunes h/f actuels et évaluer le potentiel d'augmentation du nombre de ces jeunes en cas d'appui du projet ;
- Elaborer un plan de formation/accompagnement consolidé pour toutes les coopératives bénéficiaires visitées (analyse croisée) ;
- Elaborer une matrice de suivi de indicateurs notamment du projet sensible au genre en renseignant la situation de départ (baseline).

Mission 5 : Réalisation des formations prévues dans le plan de renforcement des capacités

Le prestataire sera chargé de mettre en œuvre l'ensemble des formations identifiées dans le plan de renforcement des capacités élaboré lors des missions précédentes. Ces formations devront être adaptées aux besoins réels des coopératives, et viser l'amélioration de leurs compétences techniques, organisationnelles et entrepreneuriales.

Le prestataire devra également concevoir et animer des formations techniques et pratiques orientées vers l'amélioration de la production et/ou à la fabrication des nouveaux produits identifiés.

La formation devra combiner :

- Une partie théorique, portant sur les caractéristiques des matières premières, les principes de formulation, les normes d'hygiène et de sécurité (ONSSA),
- Une partie pratique, permettant aux membres de la coopérative de maîtriser les techniques de fabrication, de dosage, de conditionnement et de conservation.

L'objectif est de permettre à la coopérative d'être pleinement opérationnelle et autonome dans la production et la production de ces nouveaux produits, avec une logique de montée en gamme et d'adaptation au marché, en valorisant les savoir-faire locaux dans le respect des normes de qualité.

Afin de garantir l'efficacité des formations et leur contribution réelle à l'amélioration des performances des coopératives et des bénéficiaires, le prestataire devra intégrer un dispositif structuré de suivi et d'évaluation de l'apprentissage.

- Élaboration du programme détaillé de chaque formation, incluant les thématiques, les objectifs pédagogiques, les résultats attendus et le calendrier prévisionnel ;
- Préparation des contenus de formation en langue française et arabe, adaptés au niveau des bénéficiaires, intégrant supports visuels, fiches pratiques et exercices et les certificats de participation ;
- Animation et facilitation des formations, en privilégiant des approches participatives et des mises en situation pratiques ;
- Évaluation des acquis et rapport de formation, comprenant la mesure des progrès, la collecte des feedbacks, et les recommandations pour le suivi post-formation.

Le contractant est responsable de la fourniture des prestations suivantes :

- Note méthodologique détaillée ;
- Liste définitive des coopératives à accompagner ;
- Business plan complet sur 5 ans ;
- Rapport de diagnostic de chaque coopérative y inclus le diagnostic technique, le plan de renforcement des capacités entrepreneuriales, le plan d'accompagnement, le business plan et le plan d'action sommaire sur 3 ans ;
- Manuel de procédure de l'unité de transformation et valorisation ;
- Rapport détaillé des rendements du matériel existant ainsi que les pistes d'amélioration ;
- Liste de l'équipement complémentaire nécessaire à l'amélioration de la production existante et à la production des dérivés identifiés : Le prestataire devra fournir une liste détaillée du matériel et des équipements avec leurs spécifications techniques
- Une gamme de produits dérivés développés et fabriqués dans le cadre des sessions de formation. Ces produits devront être le résultat direct des exercices pratiques réalisés avec les membres de la coopérative et refléter les connaissances acquises durant la formation ;

- Chaque produit devra être accompagné :
 - Fiches synthétiques décrivant le processus de production des nouveaux produits proposés,
 - d'une photo
 - et d'un exemplaire physique (prototype) remis à la coopérative.
- Rapport général consolidé intégrant :
 - le plan de renforcement de capacités consolidé
 - le plan d'accompagnement consolidés
 - un résumé analytique des résultats de la mission ;
- Grille consolidée des indicateurs de suivi notamment du projet sensible au genre avec « Etat 0 » renseigné et système de suivi détaillé (privilégier les solutions digitales) ;
- Programme détaillé des formations ;
- Contenu des formation (supports visuels, fiches pratiques et exercices et les certificats de participation, compte rendu de chaque formation) ;
- Rapport détaillé et documenté (photos, outils utilisés, recommandations spécifiques, évaluation) des missions réalisées accompagné d'une note de synthèse et d'une présentation PowerPoint.

Tous les livrables, intermédiaires et finaux, doivent être **bien structurés et respectent la chart graphique du projet**, et remis en version électronique accessible et éditable pour l'utilisation libre de la GIZ.

Pendant la durée du contrat, des jalons devront être atteints comme indiqué dans le tableau ci-après :

Jalons / étapes du processus / prestations partielles	Nombre estimatif de JE (valeur indicative)	Date / lieu / responsable
Réunion de cadrage	½ jour	Deux jours après la signature du contrat / Expert(e) 1 et 2
Coordination de la consultation, appui à la préparation du chronogramme détaillé des missions, backstopping, appui à élaboration des plans de formation et d'accompagnement croisés / consolidés, suivi des indicateurs sensible au genre, préparation des livrables, présentation/restitution des résultats en plénière	44,5 jours	En continu / (chef d'équipe)
Validation de la liste des coopératives	10 jours	Trois semaines après la signature du contrat / Expert(e) 1 et 2 avec l'appui du chef d'équipe
Missions de diagnostic	20 jours	Un mois après la signature du contrat / Expert(e) 1 et 2 avec l'appui du chef d'équipe

Elaboration des business plans par coopératives	40 jours	Quarts mois après la signature du contrat / Expert(e) 1 avec l'appui du chef d'équipe
Elaboration des plans d'accompagnement croisés / consolidés	7 jours	Cinq mois après la signature du contrat / Expert(e) 1 avec l'appui du chef d'équipe
Évaluation du procédé actuel et proposition des pistes d'amélioration.	28 jours	Un mois après la signature du contrat / Expert(e) 2 avec l'appui du chef d'équipe
Elaboration de manuel de procédure et mise en pratique	10 jours	Deux mois après la signature du contrat / Expert(e) 2 avec l'appui du chef d'équipe
Evaluation de rendement du matériel et piste d'amélioration avec fiches techniques	7 jours	Trois mois après la signature du contrat / Expert(e) 2 avec l'appui du chef d'équipe
Liste détaillée de l'équipement complémentaire nécessaire à la production des dérivés identifiés accompagnée des caractéristiques techniques	8 jours	Trois mois après la signature du contrat / Expert(e) 2 avec l'appui du chef d'équipe
Animation et formation d'optimisation des unités de valorisation et de développement de recettes de diversification.	20 jours	Cinq mois après la signature du contrat / Expert(e) 2 avec l'appui du chef d'équipe
Préparation des livrables	En continu	En continu / Expert(e) 2 avec l'appui du chef d'équipe
Elaboration des plans de formation par coopératives	8 jours	Six mois après la signature / Equipe d'Expert(e)s
Élaboration du programme détaillé de chaque formation et de son contenu	5 jours	Six mois après la signature du contrat / Equipe d'Expert(e)s
Animation et facilitation des formations	30 jours	En continu (selon le calendrier des formations) / Equipe d'Expert(e)s
Rapport détaillé et documenté	7 jours	En continu
Total	245 jours	

La durée totale de la mission est estimée à 245 expert.e.s/jours, répartie sur une période allant : du **08.06.2026** au **30.06.2028**.

3. Conception

Le soumissionnaire doit montrer dans son offre *comment* les prestations mentionnées au chapitre 2 (Mission du contractant) peuvent être fournies, le cas échéant en tenant compte d'autres exigences méthodologiques (conception technique et méthodologique). Le soumissionnaire doit en outre décrire de quelle manière sera organisée la gestion du projet pour la fourniture de prestations.

Conception technique et méthodologique

Stratégie (1.1) : le soumissionnaire doit aborder les tâches lui incombant en se plaçant dans le contexte des objectifs des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (cf. chapitre 1 « Contexte ») (1.1.1). Ensuite, le soumissionnaire présente et justifie la stratégie explicite qu'il entend mettre en œuvre pour fournir les prestations dont il assume la responsabilité (cf. chapitre 2 « Mission du contractant ») (1.1.2).

Le soumissionnaire doit présenter les acteurs importants pour les prestations dont il aura la responsabilité et décrire la **coopération (1.2)** avec ces acteurs.

Le soumissionnaire doit présenter et expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour **piloter** les mesures avec les partenaires du projet (1.3.1) ainsi que sa contribution au **suivi des résultats** (1.3.2).

Le soumissionnaire doit décrire les **processus** essentiels des prestations dont il aura la responsabilité et établir un **plan d'opérations** ou un planning d'exécution (1.4.1) montrant comment les prestations définies au chapitre 2 (Mission du contractant) seront fournies. Dans ce contexte, il lui est demandé de décrire notamment les étapes de travail nécessaires et de prendre le cas échéant en compte les jalons et les **contributions** d'autres acteurs (prestations de partenaires) conformément au chapitre 2 « Mission du contractant » (1.4.2).

Le soumissionnaire doit décrire au point « **Apprentissage et innovation** » comment il entend contribuer à la gestion des connaissances du partenaire (1.5.1) et de la GIZ et encourager les effets de mise à l'échelle (1.5.2).

Gestion de projet du contractant (1.6)

Le soumissionnaire doit expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour la coordination de ses activités avec le projet de la GIZ. Il doit notamment indiquer les exigences en matière de gestion de projets figurant au chapitre 2 « Mission du contractant » (1.6.1).

Le soumissionnaire doit établir et expliquer un **planning d'affectation du personnel** pour l'ensemble du personnel spécialisé qu'il prévoit de mettre en place ; ce planning devra illustrer les durées d'intervention (périodes et jours d'expert·e) et les lieux d'intervention des différents membres de l'équipe et les affecter aux étapes mentionnées dans le planning d'exécution (1.6.2).

Le soumissionnaire doit décrire son concept de soutien technique. Le lot standard de soutien technique inclut les prestations ci-dessous, lesquelles doivent être intégrées dans les taux des honoraires du personnel proposé à titre de charges accessoires de personnel, conformément au point 3.1 des Conditions générales de la GIZ (1.6.3) :

- contrôle des prestations ;
- pilotage en vue de l'adaptation à l'évolution des conditions d'ensemble ;

- garantie de la circulation de l'information entre le contractant et la GIZ ;
- responsabilité du contractant pour ses expert.e.s ;
- gestion de l'exécution du marché axée sur les processus ;
- gestion administrative du projet.

4. Concept de ressources humaines

Le soumissionnaire doit proposer des personnels pour les postes mentionnés ci-après et décrits en termes de tâches et de qualifications et joindre les curriculum vitae correspondants (cf. chapitre 7).

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le total maximal de points dans le cadre de l'évaluation technique.

Direction de l'équipe

Le prestataire désigne la/le coordinateur.ice responsable de la consultation qui sera le vis-à-vis de la GIZ pour assurer la coordination de la prestation.

Tâches de la Direction de l'Equipe

- Coordination et le suivi du travail avec la GIZ ;
- Responsable du travail des expert.e.s sur le terrain ;
- Assurera la qualité des livrables et le respect des termes de références de la présente consultation, ainsi que la réalisation de l'analyse croisée des plans de formation et d'accompagnement livrés au terme des mission de terrain. Il/elle doit faire partie des expert.e.s terrain définis ci-après

Qualifications requises pour la direction de l'équipe

- Formation (2.1.1) : Diplôme supérieur bac +5 en économie, sciences sociales, gestion, développement de projets ou sciences de l'éducation
- Langue (2.1.2) : connaissances de niveau C2 en Français
- Expérience professionnelle générale (2.1.3) : 6 années d'expérience professionnelle dans des domaines de l'accompagnement de structures économiques rurales.
- Expérience professionnelle spécifique (2.1.4) : 6 années dans le domaine d'études et conseil des projets de petites structures économiques rurales
- Expérience de direction / de management (2.1.5) : 5 années d'expérience de direction comme chef-fe d'équipe dans des projets ou cadre de direction en entreprise
- Expérience régionale (2.1.6) : 3 années d'expérience dans des projets dans la région du Maroc notamment dans les zones rurales
- Expérience de la coopération au développement (2.1.7) : 3 projets de référence dans le cadre de projets de coopération

Expert.e clé 1

Sous la responsabilité du coordinateur/coordinatrice de la mission, l'expert.e.s aura la charge de réaliser les missions de terrain pour l'élaboration des business plans spécifiques selon les termes de références de la présente.

Tâches de l'expert.e clé 1

- Validation de la liste des coopératives ;

- Elaboration des Business plans;
- Réalisation du diagnostic de chaque coopérative ;
- Grille consolidée des indicateurs de suivi avec « Etat 0 » renseigné et système de suivi détaillé (privilégier les solutions digitales) ;
- Rapport détaillé et documenté des missions réalisées.

Qualifications de l'expert·e clé 1

- Formation (2.2.1) : Diplôme supérieur bac +5 en économie, agroéconomie, environnement, entrepreneuriat, marketing
- Langue (2.2.2) : connaissances de niveau C2 en Français (5 points), niveau C2 en Arabe (5 points)
- Expérience professionnelle générale (2.2.3) : 6 années d'expérience professionnelle dans l'accompagnement de coopérative, TPE/PME ou organisations de l'économie sociale et solidaires.
- Expérience professionnelle spécifique (2.2.4) : 6 années d'expériences d'élaboration des business plans (5 points) et des diagnostics des projets de petites structures économiques rurales (5 points)
- Expérience régionale (2.2.6) : 2 projets de référence de diagnostic des zones rurales et de montagne au Maroc (5 points) et 2 projets de référence sur l'utilisation durable des ressources naturelles au Maroc (5 points)

Expert·e clé 2

Sous la responsabilité du coordinateur/coordinatrice de la mission, l'expert.e 2 aura la charge d'assurer l'optimisation du fonctionnement des unités existantes de valorisation et la diversification des produits des coopérative et proposer des améliorations pour un meilleur rendement.

Tâches de l'expert·e clé 2

- L'élaboration d'un manuel de procédures clair, conforme aux normes de l'ONSSA, pour structurer les opérations, assurer la traçabilité et garantir la qualité des produits
- Evaluation de rendement du matériel et piste d'amélioration avec fiches techniques
- Fournir une liste détaillée du matériel recommandé, accompagnée des caractéristiques techniques
- Elaboration des supports de formation relatifs à la valorisation et transformation
- Calendrier des formations
- Animation des séances de formation relatifs à la valorisation et transformation
- Rapport détaillé et documenté des missions réalisées.

Qualification de l'expert.e clé 2

- Formation (point 2.3.1) : Diplôme supérieur bac +5 en génie industriel, génie de procédé, agro-industrielle ou similaire ;
- Langue (2.3.2) : connaissances de niveau C2 en Français (5 points), niveau C2 en Arabe (5 points)
- Expériences professionnelles générales (point 2.3.3) : 3 années d'expérience professionnelle dans des domaines relatifs à l'évaluation de matériel de transformation des produits de terroirs (5 points) 3 années d'expérience professionnelle dans la transformation et la valorisation des produits agroalimentaires (5 points)

- Expériences spécifiques (point 2.3.4) : 2 projets de référence de mise en marche ou d'optimisation des unités de transformation des produits de terroirs (4 points); Expériences de 3 années dans l'évaluation des rendements de matériel (3 points) 2 projets de références en animation des formations de transformation et valorisation des produits agroalimentaire (3 points)
- Expériences régionales (point 2.3.6) : 3 années d'expérience dans le domaine de transformation et valorisation des produits de terroirs du Maroc notamment en zones rurales

Compétences relationnelles des membres de l'équipe

Outre leurs qualifications techniques, les membres de l'équipe doivent aussi posséder les qualités suivantes :

- Capacité à travailler en équipe
- Sens de l'initiative
- Aptitude à communiquer
- Compétences socioculturelles
- Démarche orientée vers les partenaires et les clients et efficacité dans l'action
- Esprit interdisciplinaire

Pool d'expert·e·s en mission de courte durée, composé de minimum 5 expert·e·s et maximum 5 expert.e.s en mission de courte durée

On calcule pour l'évaluation de la partie technique une moyenne des qualifications de tou·te·s les expert·e·s du pool indiqué·e·s. En vue de l'évaluation, veuillez envoyer pour chaque membre du pool un CV (cf. chapitre 7 « Consignes relatives au format de l'offre »).

Tâches relevant du pool d'expert·e·s en mission de courte durée

Documenter les résultats de leurs interventions respectives

- Mission 2 – Concept de formation : Elaboration du plan de renforcement de capacités et d'accompagnement consolidé pour chaque cas/projet à mettre en œuvre, dans leur domaine d'expertise respectif. Et concevoir le matériel nécessaire.
- Mission 3 – Mise en œuvre de la formation : Animation et modération des sessions de formation dans leur domaine d'expertise respectif, et élaboration des rapports détaillé.

Qualifications requises pour le pool d'expert·e·s en mission de courte durée

Pool d'expert.e.s 1

- Formation (2.6.1) : **5** expert·e·s titulaires d'un diplôme universitaire (diplôme d'études supérieures / master) en économie, agroéconomie, de la gestion/administration des entreprises, entrepreneuriat, marketing
- Langue (2.6.2) : **5** expert·e ayant des connaissances de niveau C1 en Français (5 points), niveau C2 en arabe dialecte marocain (5 points)
- Expérience professionnelle générale (2.6.3) : **5** expert·e·s ayant chacun·e 3 années d'expérience dans le secteur de l'éducation/formation/renforcement de capacités,
- Expérience professionnelle spécifique (2.6.4) : **5** expert·e·s ayant chacun·e 3 années d'expérience en conception des formations (1 point) et mise en œuvre de formation professionnelle en coopération avec le secteur privé (1 point) dans l'accompagnement

- de coopérative TPE/PME (1 point) en organisations de l'économie sociale et solidaires (1 point), en gestion financière (1 point) et gestion administrative (1 point) en marketing /commercialisation (1 point), autonomisation économique des femmes (1 point) en stratégie de communication (1 point) en digitalisation (1 point)
- Expérience régionale (2.6.5) : **5** expert·e·s ayant chacun·e 3 années d'expérience en formation en gestion de coopérative et d'entreprise au Maroc
 - Expérience de la coopération au développement (2.6.6) : **5** expert·e·s ayant chacun·e 1 référence de projet de coopération au développement

L'équipe proposée devra présenter une diversité et une complémentarité d'expertises, couvrant notamment les domaines pertinents pour l'accompagnement des coopératives les 5 expert.e.s et les profils correspondants feront l'objet de discussion et de validation après finalisation du plan de renforcement des capacités ;
Les expert·e·s ne devront pas présenter des profils redondants. La valeur ajoutée de l'équipe sera appréciée sur la base de la complémentarité des compétences proposées, en lien avec les besoins identifiés lors du diagnostic.

Le soumissionnaire devra justifier la cohérence entre les profils proposés et les thématiques du plan de renforcement des capacités, qui sera affiné sur la base des diagnostics réalisés.

Le soumissionnaire doit affecter les expert·e·s en mission de courte durée objet de l'offre aux différentes tâches en fonction de leurs qualifications et présenter ces informations de façon claire.

Sur la base de l'offre finale du prestataire, ce dernier élabore un programme détaillé des missions à effectuer présentant :

- Le calendrier des missions (réalisation simultanée sur les régions)
- La liste des personnes / structures économiques à rencontrer
- Les informations sur les expert.e.s mandaté.e.s par le prestataire pour mener la (les) mission(s) et les tâches qu'il(s)/elle(s) aura (auront) à réaliser

Avant chaque mission, les expert.e.s doivent veiller à :

- Valider le programme de la mission avec le/la conseiller.ère technique régional.e du projet
- Etre menu de tout le matériel et outils nécessaires pour assurer la réussite de la mission
- Assurer leurs déplacements, leur hébergement et leur restauration.

Pendant la mission, les expert.e.s doivent veiller à :

- Documenter leurs interventions : photos, documents administratifs/financiers nécessaires pour les sources de vérifications, vidéos, ...
- Utiliser des outils standardisés de diagnostic et de reporting pour assurer la cohérence et la consolidation a posteriori
- Remplir les fiches de suivi et time-sheets et les faire valider par le/la conseiller.ère technique régional.e du projet

5. Consignes de calcul

Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement

Les frais de subsistance seront remboursés sous forme d'indemnités journalières forfaitaires à concurrence des plafonds fiscaux applicables au pays considéré, selon le tableau des taux par pays figurant dans la circulaire du ministère fédéral allemand des Finances (BMF) relative au remboursement des frais de mission et de déplacement (à consulter sous [Bundesfinanzministerium - Steuerliche Behandlung von Reisekosten und Reisekostenvergütungen bei betrieblich und beruflich veranlassten Auslandsreisen ab 1. Januar 2026 \(ALLEMAND SEULEMENT\)](#)) [page du ministère intitulée « Traitement fiscal des frais de déplacement et remboursements de frais de déplacement lors de déplacements à l'étranger motivés par des raisons professionnelles et raisons liées à l'entreprise à partir du 01/01/2025 »)].

Les frais d'hébergement seront remboursés sous forme d'indemnité d'hébergement comme indiqué dans le cadre estimatif détaillé ci-après.

Les frais correspondant à un dépassement raisonnable du plafond de l'indemnité d'hébergement pourront être remboursés sur présentation de justificatifs et s'ils font l'objet d'une justification particulière.

Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet.

Aspects de durabilité en matière de voyages

La GIZ est tenue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO₂) provoquées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez tenir compte des possibilités de parvenir à cette réduction, p. ex. en choisissant la classe de réservation causant le moins d'émissions (classe économique) ou en optant pour les moyens de transport, les compagnies aériennes et les itinéraires présentant la meilleure efficacité en termes de CO₂. Pour les trajets courts, il convient de privilégier le train (2^e classe) ou l'e-mobilité.

Les émissions de CO₂ causées par les voyages en avion doivent être compensées. À cet égard, la GIZ prescrit un budget via lequel les coûts de la compensation des émissions de CO₂ peuvent faire l'objet d'un décompte établi sur la base de justificatifs.

Le marché des certificats d'émissions de CO₂ rassemble une multitude de prestataires qui proposent différents critères d'impact sur le climat. La [fondation Alliance pour le développement et le climat](#) (site en allemand et en anglais) a publié une [liste de normes \(en allemand\)](#) dont la GIZ recommande l'application.

Veuillez calculer précisément votre offre de prix sur la base des paramètres indiqués dans le tableau suivant :

Cadre estimatif détaillé

Jours d'honoraires	Nombre d'expert·e·s	Nombre de jours par expert·e	Total	Observations
Chef·fe d'équipe	1	45	45	30 jours au Maroc
Expert.e. clé 1	1	75	75	40 jours au Maroc
Expert.e. clé 2	1	75	75	60 jours au Maroc
Pool d'expert·e·s 1	Minimum 5 Maximum 5	50	50	50 jours au Maroc pour tous les experts au niveau du pool
Frais de voyage et de déplacement	Quantité	Prix EUR	Total EUR	Observations
Indemnités journalières pour le pays d'intervention	190	41,00	8.200,00	Pour le Maroc, voir lien : https://www.bundesfinanzministerium.de
Indemnités d'hébergement pour le pays d'intervention	190	A remplir par le soumissionnaire	A remplir par le soumissionnaire	Nuitées hors d'Allemagne : Maroc À noter : sur présentation de justificatifs, les frais d'hébergement peuvent faire l'objet d'un décompte jusqu'à 100 % des montants forfaitaires prévus par la circulaire du BMF relative au remboursement des frais de mission et de déplacement. Jusqu'à 75 % des plafonds indiqués dans cette même circulaire peuvent faire l'objet d'un décompte au forfait. Veuillez indiquer dans le bordereau de prix si votre offre s'entend avec un mode de décompte au forfait ou sur présentation de justificatifs. Pour le Maroc, voir lien : https://www.bundesfinanzministerium.de

Autres frais de voyage et de déplacement Indemnité kilométrique de transport / forfait km parcouru	0,20 euro/km	10.000 KM	2.000,00	Pour les visites de sites des coopératives en milieu rural avec obligation de présentation de feuilles de route ou fiches de déplacement/carnet de bord, remboursement après validation de la GIZ.
Transport	Quantité	Prix EUR	Total EUR	Observations
Vols internationaux	10	A remplir par le soumissionnaire	A remplir par le soumissionnaire	Voyage jusqu'au lieu de la fourniture des prestations au Maroc sur présentation de factures
Compensation des émissions de CO₂ pour les trajets en avion	20	50,00	1.000,00	Il est prévu un budget de compensation des émissions de CO ₂ de 1000 euros permettant un décompte sur présentation de justificatifs.
Frais de déplacement (train, voiture particulière)	1		1.500,00	Déplacements dans les zones urbaines (par exemple Rabat) et transfert depuis et à destination de l'aéroport, etc. sur présentation de justifs

6. Consignes relatives au format de l'offre

La structure de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à celle des TdR. Notamment le plan détaillé de la conception (chapitre 3) doit correspondre à la structure des critères pondérés (et non dotés d'un facteur de pondération 0) du schéma d'évaluation. L'offre doit être facile à lire (police de taille 11 ou supérieure) et être rédigée de manière intelligible. Elle est à établir en langue française.

L'offre dans son ensemble ne doit pas excéder 20 pages (CV non inclus). Si le nombre maximum de pages prescrit est dépassé, le contenu des pages en surnombre ne sera pas pris en compte dans l'évaluation. Les contenus externes (tels que les liens conduisant à des pages web) ne seront pas non plus pris en compte.

Les CV des personnes proposées conformément au chapitre 4 des TdR sont à présenter au format précisé dans les conditions de candidature (ou format similaire). Chaque CV ne doit pas dépasser 4 pages. Tout CV doit indiquer, pour chaque projet mentionné, le poste que la personne proposée a occupé, les fonctions qu'elle a exercées et la durée de son engagement. Les CV doivent aussi être rédigés en langue française

Veuillez calculer précisément votre offre de prix sur la base des paramètres indiqués au point 5 « Consignes de calcul ». **Le contrat qui sera conclu n'ouvre pas droit à l'utilisation de l'ensemble des journées, voyages, ateliers ou budgets. Le nombre de journées, voyages, ateliers et le montant des budgets sont convenus à titre de plafonds.** Les prescriptions relatives à la fixation des prix figurent dans le bordereau de prix.